Bulletin communal

MAIRIE DE ST ROMAN DE CODIERES - Gard

Année 2011 N°62 Date de parution : juin

Si le 1er juillet est pluvieux, le mois sera douteux.

Sommaire :

- Editorial
- Conseil du 28/03/2011 sur le vote du budget
- Compte rendu réunion publique du 23/04/2011
- Réunion Parc national des Cévennes
- Conseil du 26/05/2011
- Comité des fêtes et trail
- Dossier assainissement
- Infos diverses et agenda

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

MONTPLAISIR

Editorial

Le 29 mars dernier, le conseil municipal s'est réuni pour débattre et décider sur les comptes de l'année 2010 et sur le budget 2011. Je rappelle que l'exercice normal de la démocratie implique que les citoyens comprennent, dans les grandes lignes, d'où vient l'argent public et comment il est dépensé. Ceci est vrai à tous les niveaux de l'action publique, à celui de l'Etat…et bien sûr aussi à celui des collectivités locales. Il me paraît donc nécessaire de rappeler brièvement ci-dessous les principales données de l'équilibre financier de notre commune et leur évolution récente.

mairiestroman@orange.fr

Les dépenses de fonctionnement :

Nos dépenses de fonctionnement se situent, depuis quelques années, autour de 100 000 € par an, dont 75% sur les quatre postes suivants : salaires(38%), indemnités de fonction (18%), entretien de la voirie et des bâtiments communaux(10%), participation aux syndicats intercommunaux,D.F.C.I.(9-10%). Les autres dépenses sont extrêmement variées et correspondent au fonctionnement courant de la commune. L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement est, et restera, relativement stable dans le temps, sans que l'on ait trop à craindre de mauvaises surprises.

Les recettes de fonctionnement :

Leur structure, en 2010, était la suivante : impôts locaux (16%), dotations d'Etat (43%), dotations du Conseil General(35%), loyers et divers(6%). On constate que nos impôts locaux ne couvrent que 16% de nos recettes et que notre survie financière est totalement subordonnée à l'évolution des dotations de l'Etat et du Conseil Général. Or, en 2010, les dotations du Conseil Général ont diminué de 22 000 euros par rapport à celles de 2009, et cela a entraîné mécaniquement une diminution équivalente de notre excédent de fonctionnement qui est passé de 50 000 à 30 000 euros (chiffres arrondis). Compte tenu de la situation dégradée actuelle des finances de l'Etat et de l'avenir plus que précaire du Département (Suite à la loi territoriale votée récemment et applicable à partir de 2014), on ne peut qu'être inquiet sur l'avenir à moyen terme, de notre situation financière. En effet, sans excédent de fonctionnement, il nous est impossible d'investir.

Nos investissements :

Ils ont trois sources de financement : nos excédents de fonctionnement ; les subventions de l'Etat, du conseil Régional et du Conseil Général ; l'emprunt. Bien que nous ayons emprunté 150 000euros sur 40 ans à la caisse des dépôts et consignations pour les logements sociaux, on peut dire que notre commune n'est pas endettée car les loyers garantissent, et très au-delà les échéances de cet emprunt. Les subventions pour investissement du Conseil Général et de l'Etat sont, quant à elles, sérieusement à la baisse et de plus en plus difficiles à obtenir . Pour autant, nous avons pu, depuis trois ans, réaliser des investissements importants (logements sociaux, routes, garage) et ceux prévus à la bergerie (150000 euros) sont d'ores et déjà financés. A ce propos, nous avons été contraints de reporter de six mois le début des travaux à la bergerie car nous avions fin mars, 140 000 euros à recevoir (subventions, dotations, remboursement de T.V.A…..) de partenaires publics en retard dans leurs paiements. Mais notre situation est encore aujourd'hui saine, nos investissements à venir, jusqu'à fin 2012, financés.
C'est dans ce contexte que le conseil municipal a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter la part communale de vos impôts locaux.

Vos impôts locaux :

Vous avez payé, en 2010, 82701 euros au titre des impôts locaux. 27% de ce montant est allé à la commune, le reste est allé à l'intercommunalité(28%), au Conseil Général(41%), au Conseil Régional(4%).

Les taux d'imposition restent inchangés à :

Taxe d'habitation 5,56%, Taxe foncière bâti 8,37%, Taxe foncière non bâti 52,41%

Voté à l' unanimité

En conclusion

On est en droit de s'inquiéter raisonnablement sur l'avenir à moyen terme de nos finances,

Le conseil municipal a été pour l'essentiel consacré à la présentation des comptes 2010 et du budget 2011, le détail de ces comptes dont une synthèse a été présentée ci-dessus par le maire, est disponible en mairie.
L'ensemble a été adopté à l'unanimité des voix.

Subvention d'équilibre :

La somme de 4 350€ sera versée du budget de la commune au budget de l'eau

Subvention pour le Trail 2011

Il a par ailleurs été décidé lors de ce conseil d'attribuer la somme de 500 € pour l'organisation du TRAIL.

Convention avec Présence 30

Présence 30 (téléassistance) : le conseil, à l' unanimité décide d'une participation de 5 € par mois pour les personnes qui souscriront à la téléassistance.

18– 24 ans

Midi Libre pour toi c'est gratuit

Midi Libre propose dans le cadre de l'opération « Mon journal offert » aux jeunes de 18 à 24 ans, 1 an d'abonnement gratuit le vendredi !

Prendre contact :
WWW.journauxdumidi.com/kiosque/midilibre/1824.php5

Thierry, notre boucher sera en congés du 11 au 21 juin 2011

REUNION PUBLIQUE du 23 AVRIL 2011

Une trentaine de personnes étaient présentes pour cette réunion à la mi mandat.
Le maire fit un bref exposé introductif.
La parole fut ensuite donnée à l'assistance :

Annie Murat : très inquiète sur l'exploitation des gaz de schiste qui avait été prévue sur les territoires, Annie nous interpelle sur la position du Parc National des Cévennes sur ce sujet. Réponse claire de Luc Villaret qui a participé à une réunion du parc à Sumène (voir encadré). Le PNC précise que le cœur du parc est déjà interdit à toute exploitation minière et qu'il en sera de même pour les communes de la zone d'adhésion qui décideraient de faire partie du projet (revue « Serres et Valats » de ce mois de mai). Entre notre adhésion éventuelle future, nos territoires classés en Natura 2000 et notre classement au patrimoine de l'UNESCO qui devrait être accepté cette année (Rama Yade et NKM se sont déplacées spécialement ce printemps), nous devrions être à l'abri de ces recherches ; mais, malgré les pressions des sociétés qui ont bénéficié des permis , un texte d'interdiction d'exploitation par fracturation hydraulique des roches a été voté à l'assemblée. Interdictions….., permissions…., Annie demande des informations sur Natura 2000. Les concertations sont toujours en cours ; Luc Villaret indique que les textes existent mais ne sont pas appliqués pour le moment.

« Le gaz de schiste, c'est fini »
Environnement | A l'origine d'une loi votée mercredi, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie l'a affirmé, hier, sur le mont Lozère.

Nota : *ce texte, voté à l'assemblée interdit la fracturation hydraulique, ce qui fait dire à NKM qu'étant la seule solution pour l'extraction, le « gaz de schiste, c'est fini ». Les permis n'ayant pas été supprimés, la porte reste ouverte à des trafics sur les lieux, pour « expérimentation »*
Une des sociétés américaines bénéficiaires de permis commence à porter plainte contre les communes qui ont pris des arrêtés d'interdiction.
Alors, prudence !

L'occasion est donnée au maire de rappeler que, quelque soit les classements et les aléas de la réforme territoriale, il n'est pas question d'établir un plan d'urbanisme quelconque ce qui pourrait ouvrir la porte à de nombreux conflits et donc, qu'en l'état, les compétences sont, avec l'avis du maire, aux mains des DDE, à savoir, en gros, que l'on peut construire éventuellement à proximité des hameaux ou agrandir des maisons déjà existantes.
Au cas où les compétences sur ce sujet de l'urbanisme passeraient à la communauté de communes, nous serions sans doute obligés de nous protéger en établissant un PLU.
Gauthier Sordoillet : Qu'en serait-il pour l'éco-hameau projeté ?
Dans le cadre d'un projet communal qui serait approuvé par la municipalité, pour des logements qui seraient catalogués « sociaux », le maire indique que la porte est ouverte ! Qu'entend-t-on par éco-hameau ?
Tout est à définir par la commission qui n'a pas encore été constituée mais elle devrait être créée sur une base écologique et solidaire (3 ou 4 projets possibles).

Un projet collectif solidaire de 3 ou 4 constructions écologiques dont le cahier des charges est à étudier en commission, avec les personnes intéressées (il n'y en a pas pour le moment).
Comme nous l'avions évoqué dans des précédents bulletins, nos seuls terrains communaux, hormis ceux de la bergerie du col, se trouvent à Ferrier sous les terrains actuellement cultivés par Bertrand et Séverine, habitants de l'école de Bourras. L'adduction d'eau et l'électricité sont à proximité.
Annie Murat, comme une partie de l'assistance, pense que les avantages qui seraient déployés pour ce hameau doit nous mettre en garde sur toute éventualité de spéculation.
D'autre part, Annie pense qu'il serait peut-être plus judicieux de fournir de l'eau communale aux habitants existants plutôt qu'à en fournir pour de nouvelles constructions.
Le maire rappelle, comme il l'a déjà dit précédemment, que le coût d'adduction est prohibitif pour nos finances dans l'état actuel des choses et qu'à Ferrier, l'eau est déjà à proximité.
Des réserves sont émises également pour les quantités d'eau disponibles actuellement qui pourraient ne plus suffire en cas de sécheresse aux foyers déjà desservis.
Francis Sauzet, à cette occasion, précise que l'eau qu'il met à disposition gracieusement à ses voisins de Bouvet n'est valable que pour les constructions existantes.
Catherine Capietto intervient en faveur des locataires de Bourras en regrettant qu'il n'y ait pas de possibilité de chauffage au bois dans ces logements.
Le maire indique que, pour des raison de sécurité, cela nous avait été déconseillé.
Claude Torregrosa s'étonne : sans être propriétaire de bois, l'achat de ce matériau reviendrait bien plus cher que l'électricité fournie par les pompes à chaleur installées pour ces logements.
Avant de clore la réunion, Adrienne Lautric intervient sur des propositions qui nous sont faites par la communauté de communes afin qu' un animateur pour la jeunesse soit mis à disposition régulièrement sur le territoire. Des pourparlers sont en cours entre les élus.
Petite collation et les discussions qui continuent…..

REUNION PARC NATIONAL / ELUS à Sumène le mercredi 20 avril

Le PNC présente la charte avant sa mouture définitive qui sera discutée et amendée par les collectivités, votée ensuite par les communes (charte visible sur le site du Parc et voir également « Serres et Valats » du mois de mai).
En résumé, les règlementations applicables aux communes adhérentes concerneraient :

- la circulation des véhicules à moteur en période de nidification
- la publicité dans les communes
- l'aspect non-contradictoire de l'urbanisme nouveau
- zéro pesticides sur les bords de route

Précisions :
- les demandes d'adhésion sont possibles tous les 3 ans sans pouvoir de rétractation avant 12 ou 15 ans.
- il n'y a pas de transfert de compétences, les communes gardant toute leur autorité.
- il n'y a pas nécessité de continuité des territoires.

Budget : le budget de départ des subventions est de 800000 euros
- 50 % pour l'architectural
- 25 % professionnel (aménagement du territoire, agriculture, etc…)
- 25 % pour la communication et la sensibilisation

Compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2011

Le 26 mai 2011 à 20h30 le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe Pibarot, maire
Etaient présents : Lautric Adrienne, Fénétrier Sylvie, Aigoin de Montredon Jean , Villaret Luc, Caillat Nicole, Torregrosa Claude, Tasset Michel Salery Roland, Boubals Benoit
Absente excusée : Sordoillet Nathalie qui donne procuration à Luc Villaret

Le maire Philippe Pibarot demande que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour et que soit supprimé celui concernant la convention pour la télé assistance (4), déjà voté au dernier conseil. Ces trois points sont :

- Délibération pour une DUP (déclaration d'utilité publique) pour la source de la Frégère qui n'avait jamais été effectuée et qui est obligatoire, coût 15 000 € dont 10 000 € de subventionné Voté à l'unanimité
- Vote d'une motion de soutien à la poste de Sumène qui prévoit de supprimer trois jours d'ouverture par semaine (dont le samedi). Les horaires inappropriés actuels ne permettent pas une utilisation rationnelle par les usagers, ce qui raréfie la clientèle. (voir détail en mairie) Voté à l'unanimité
- Vote d'une motion émanant de la fédération des parents d'élèves (FCPE) contre les fermetures de classes et les suppressions de postes (collèges, primaires, voir détail en mairie) Voté à L'unanimité

A l'ordre du jour :

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gard (SDCI).

Dans le cadre de restructurations imposées par le gouvernement, visant à rationaliser les dépenses de la multitude de syndicats intercommunaux existants, on nous demande de prendre un accord dans les trois mois en ce qui nous concerne pour :

- notre communauté de communes, plus de 10 000 habitants, qui peut rester en l'état Voté à l'unanimité
- le syndicat d'électrification (SIE) de Lasalle, dont nous faisions partie, est rattaché au syndicat départemental. Voté 10 voix pour une voix contre.
- le SIVU Ganges/Le Vigan, spécialisé dans la gestion des cours d'eau (surtout l'Arre, le Rieutord et une partie de l'Hérault) se voit proposer l'alliance avec d'autres syndicats similaires gérant le « haut Hérault » vers Valleraugue et la vallée du Galaizon, qui se trouve au dessus d'Alès. Voté 10 voix pour, 1 voix contre

- le SIVOM cantonal de Sumène, catalogué à tort, spécialisé dans les DFCI (incendies) est en passe d'être supprimé dans un proche avenir. William Toulouse, notre Conseiller Général, nous propose de voter une motion pour son maintien car bien d'autres compétences sont en charge de ce syndicat qui existe depuis 1964 pour l' OPAH (amélioration de l'habitat), l' entretien des rives des rivières et ruisseaux, la gestion des 28 employés du canton.. Les compétences DFCI ont été ajoutées et n'existent que depuis les années 1970.

Les échanges de propriétés ne sont pas possibles pour une collectivité. Ce sera donc pour un euro symbolique qu'achat et vente des terrains entre la commune et M. Claude Deshons seront traités.

Nous remercions à nouveau M. Deshons pour cette facilité accordée qui bénéficiera à l'exploitation des terres de Ferrier.

Participation financière acceptée et augmentée de 6 à 7 € par jour pour les enfants fréquentant le centre aéré de Ganges.

Questions diverses :

- Transport Edgard : une réunion est prévue le 31 mai à Sumène pour tenter de rationaliser les horaires de passage ; seulement mardi et vendredi sur St Hippolyte ????
  Vers Ganges le vendredi ?????? et le mercredi et le samedi pour les activités extra sco laires ???? Des questions que vont se poser Sylvie Fénetrier et Claude Torregrosa qui se rendront à cette réunion avec le maire.
- Lecture d'une lettre reçue pour achat ou location de terrain pour mettre une yourte. Nous avons reparlé de la réglementation qui existe concernant ce type d'installation (assainissement, accessibilité etc.....). sans tenir compte de la loi LOPPSI qui n'est pas encore définitive. Un autre projet, très structuré, est à l'étude mais le maire nous en parlera au prochain conseil. …/…
- Délibération pour accord de principe afin d'autoriser le déroulement de l'épreuve et la mise à disposition des locaux de la mairie pour le TRAIL (qui aura lieu le 16 octobre) Voir info en page 8.
- A cette occasion, vive inquiétude pour le site internet, indispensable pour le contact avec les futurs participants. Faut-il ouvrir un « blog » spécial comme il avait été fait l'année dernière ? A priori, nous pouvons le faire sur le site qui, n'étant pas tout a fait opérationnel, permet néanmoins de faire fonctionner un module spécialisé. C'est en marche !!!! (www.saintromandecodieres.fr).
  Nicole Caillat demande à tous les acteurs intéressés pour figurer sur le site de la com mune (artisans, commerçants, gîtes etc...qui ne l'ont pas déjà fait) de prendre contact avec elle. (0467814782 ou caillat.nicole@orange.fr)
- La nuit du cinéma n'aura pas lieu cette année. La communauté de communes a pris l'organisation en charge que pour la moitié des communes, une année sur l'autre.

Fin de séance à 23 heures 15

COMITE DES FETES

Commission du Trail

Réunion de travail du 13 mai 2011
étaient présents :
Roland Salery, Gisèle Richier, Max Deshons, Didier Deshons, Maurice Clémente, Claude Issenjou, Luc Villaret.

Nouveau comité des fêtes lors de l a réunion préparatoire des festivités (voir bulletin précédent)

Organisation générale de tous les détails d'intendance :
- Il est évoqué la nécessité de faire paraître sur le site internet les renseignements nécessaires aux futurs concurrents (horaires, parcours, inscriptions etc....)
- Un repas pour 40 personnes sera prévu le soir pour les signaleurs + soupe à l'oignon .
- Courrier à envoyer aux chasseurs pour les prévenir.
- Inviter la population à participer à l'organisation et au chantier de débroussaillage.

Chantier de débroussaillage le 18/9 à 9h sur la place de St Roman
Fin de chantier à 14 h

Contacter un des membres de la commission.

TELEVISION -TOUT NUMERIQUE

Dans le cadre de la campagne au tout numérique, il pourrait y avoir un « quiproquo » entre certaines dates officielles annoncées .
Effectivement notre région du Languedoc Roussillon est une des dernières à passer au tout numérique; la date butoir est l'arrêt total de l' analogique le **29/11/2011**.
Mais beaucoup de communes pointent les émetteurs de MARSEILLE ÉTOILE et MONT VENTOUX (village et vallée du Vidourle pour St Roman). Ces deux émetteurs, très puissants, arrosent certaines communes majoritairement, et sont bien branchées région PROVENCE-ALPES-COTE D' AZUR. Par conséquent, l'arrêt de l'analogique sera effectif le **5 JUILLET 2011** !!!
Cela veut dire, concrètement, que toutes les personnes recevant la télévision en analogique sur ces deux émetteurs, seront privés de tv le 5 juillet s'ils n'ont pas acquis un adaptateur TNT ou réviser leurs antennes râteaux (uhf) pour compatibilité.

Informations :

Une aide financière pour les voyages scolaires de vos enfants peut vous être accordée. Renseignements en mairie
D'autre part nous demandons aux parents des enfants fréquentant le collège ou le lycée de nous retourner rapidement en mairie les feuillets d'inscription pour le ramassage scolaire.

Invitation

Francis Sauzet convie les habitants de la commune à fêter ses 60 ans le 16 juillet 2011 avec lui et sa famille, place du village à 19 h en compagnie de la fanfare sumènoise.

Apéro grillades.

Carnet mondain

Toutes nos félicitations :

- à Frédéric et Stéphanie de Bouvet pour leur union,
- à Magali et Stan pour la naissance de Lucas,
- à notre maire qui a marié sa fille « Viva ». Gageons qu'il en prenne exemple et que bientôt nous célébrerons ses noces en grande pompe avec sa prétendante, notre chère Claudie !! Qui sait?

Tristesse :

Nous avons appris avec stupéfaction le décès de notre chauffeur « Edgard », Daniel Longeron, très apprécié sur le circuit. Sincères condoléances à sa femme, que nous voyons maintenant plus souvent et à sa famille.

L'ASSAINISSEMENT *(Luc Villaret)*

Traiter les eaux usées, une obligation pour les particuliers.

La conformité des installations doit être conforme à la réglementation.
Les mairies ou communautés de communes doivent vérifier les installations non collectives

LE ROLE DES SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Leur action consiste à contrôler les installations d'assainissement, aussi bien **lors de constructions nouvelles** que **pour l'existant** (habitations anciennes).
Dans le cas de réalisation d'un nouveau dispositif, une visite sur le site doit avoir lieu avant le remblaiement afin d'évaluer la qualité de la réalisation des ouvrages. (SATAA)
Une étude spécifique dite « étude à la parcelle » doit être fournie par le propriétaire.
(voir détails en mairie)

Les vérifications portent sur :

1) Le bon état des ouvrages, la ventilation et leur accessibilité.
2) Le bon écoulement des effluents et l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse jusqu'au dispositif d'épuration.
3) La réalisation périodique des vidanges ; à cet effet, l'usager présentera le bon de vidange remis par le vidangeur.
4) Le cas échéant, l'entretien des dispositifs de dégraissage.

Périodicité des vidanges :

1) Tous les 4 ans dans le cas d'une fosse toutes eaux ou septique.
2) Tous les 6 mois pour une installation d'épuration biologique à boues activées.
3) Une fois par an pour les installations d'épuration biologique à cultures fixées.

Il faut également :

1) Maintenir les ouvrages en dehors de toute zone de circulation ou de stationnement de véhicules, des zones de cultures ou de stockage de charges lourdes,
2) Éloigner tout arbre et plantation des dispositifs d'assainissement,
3) Maintenir perméable à l'air et à l'eau la surface de ces dispositifs (notamment en s'abstenant de toute construction ou revêtement étanche au-dessus des ouvrages),
4) Conserver en permanence une accessibilité totale des ouvrages et aux regards,
5) S'assurer que les eaux pluviales ne se concentrent sur le dispositif d'épandage,
6) Éviter d'envoyer des produits chimiques (solvants, peintures)
7) Éviter d'envoyer des médicaments (risques de destruction de la flore bactérienne),
8) Assurer régulièrement les opérations d'entretien.

A partir de 2011, un agent de la commune assurera la vérification de la conception, de l'implantation et de la réalisation de toute installation nouvelle ou projetée. Pour les installations existantes, il prendra rendez-vous avec chaque particulier pour un diagnostic et vérification du bon fonctionnement. Cet agent sera à la disposition des usagers pour apporter ses conseils.

Remerciements de Séverine et Bertrand,
les agriculteurs installés à Ferrier et logés à l'école de Bourras

Nous remercions les habitants de St Roman de Codières ainsi que leurs élus pour l'agréable accueil que nous avons reçu depuis notre arrivée. Le logement, bien que peu adapté à l'activité agricole est très agréable à vivre.
Sur le terrain, les travaux de coupe et d'essouchement touchent à leur fin.
Nous remercions tout particulièrement Luc Villaret pour les nombreuses heures passées sur ce chantier, essuyant avec bonne humeur pannes et crevaisons,
Les stères de bois durement gagnés ne représentant au final qu'une maigre consolation.
Bien entendu, il nous reste encore bien du travail et l'aboutissement ne sera visible que d'ici trois ans. D'ici là bien entendu, une production maraîchère sera en place.
Cordialement - *Séverine et Bertrand.*

Agenda de l'été

- ***14 juillet 2011- Apéro suivi d'un repas offert par la mairie***
- ***23 juillet 2011- Fête champêtre habituelle***
- ***16 octobre 2011- Trail***

Et durant l'été, tous les samedis matins marché

SAINT ROMAN DE CODIERES

MARCHÉ

PRODUITS FERMIERS

ARTISANAT

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

TOUS LES SAMEDIS DE JUILLET-AOUT DE 09H.. à 14H..

MEME SOUS LA PLUIE

RENSEIGNEMENTS 04 67 81 34 38